

Orientation de gestion

MAIF France Sélection est un fonds de fonds investi dans des OPC **d'actions françaises**. Ces OPC sont sélectionnés par l'équipe d'OFI AM spécialisée dans l'analyse de fonds et de sociétés de gestion externes.

MAIF France Sélection offre un accès à des gestions différentes et complémentaires (« croissance », « décotée », « petites capitalisations »...), mises en œuvre par des gérants au savoir-faire reconnu.

MAIF France Sélection vise à **obtenir une performance supérieure à celle de l'indice CAC 40** (www.euronext.com) sur des durées supérieures à 5 ans.

Pour ce faire, il bénéficie de trois moteurs de performance provenant de :

- **La sélection des gérants** : le processus développé par OFI AM permet d'identifier les gérants spécialisés, considérés comme les meilleurs par l'équipe d'analyse pour la qualité et la régularité de leurs performances.
- **L'allocation stratégique** permet de définir la pondération du portefeuille, par secteur et par style de gestion, en fonction des scénarios macroéconomiques et boursiers envisagés.
- **L'allocation tactique** adapte en permanence le portefeuille aux évolutions des marchés (afin de couvrir les baisses ou de profiter des rebonds des marchés).

Les performances du fonds sont disponibles sur : www.maif.fr

Les points clés

- Une diversification des investissements en actions françaises par secteurs et styles de gestion
- Une forte expertise d'OFI AM en analyse et sélection de fonds
- Une allocation entre les fonds sélectionnés adaptée au contexte économique et boursier

Les principaux risques

- Perte en capital et performance
- Gestion discrétionnaire
- Actions
- Petites valeurs
- Taux et crédit

Pour une description détaillée des risques, se référer au prospectus du fonds, librement téléchargeable sur le site de la MAIF.

Processus de gestion

1

DÉTERMINER l'univers de sélection

Identifier un univers de fonds actions françaises aux caractéristiques similaires : taille, style, secteur...

2

ANALYSER les fonds et les sociétés de gestion

Trouver les fonds considérés comme les plus performants dans leur style

3

VALIDER la consistance du style de gestion

Sélectionner des fonds aux styles de gestion différenciés mais complémentaires

4

CONSTRUIRE le portefeuille

Assembler les fonds entre eux, dégager un profil de rendement / risque attractif

5

SUIVRE les risques

Suivi et contrôle des risques par une équipe indépendante

En savoir plus...

Le **style de gestion** du fonds est défini par le type d'entreprise dans lequel le gérant investit :

- **Gestion « croissance »**
Sélectionner des entreprises à fort potentiel de croissance de leurs bénéfices et dont l'activité devrait croître à l'avenir, entraînant le cours du titre de bourse à la hausse.
- **Gestion « décotée »**
Privilégier des entreprises sous cotées et délaissées par les investisseurs, en misant sur une revalorisation du cours de bourse de l'action à sa juste valeur.

Échelle de risque*



* Indicateur résultant d'une méthodologie réglementaire basée sur la volatilité historique annualisée, calculée sur 5 ans. Cet indicateur est susceptible d'évoluer périodiquement.

Focus

Au-delà des performances, pourquoi la MAIF a-t-elle retenu MAIF France Sélection comme support d'investissement pour votre épargne long terme ?

Sélectionné à l'issue d'un processus d'analyse rigoureux, le fonds de fonds MAIF France Sélection permet :

- L'accès à de **nombreux gérants, principalement français, et à différents styles de gestion**
- L'accès à un **portefeuille diversifié sur les actions françaises**
- D'investir avec un **risque suivi et contrôlé par l'équipe dédiée d'OFI AM**

L'expertise d'OFI Asset Management vous donne ainsi accès à une **équipe de gestion spécialisée dans les investissements sur les actions françaises**, qui bénéficie de l'appui d'une **équipe dédiée à l'analyse et à la sélection de fonds**.

L'équipe d'analyse OPC

L'équipe d'analyse et de sélection d'OPC d'OFI AM est composée de trois membres disposant d'une connaissance approfondie des gérants et des sociétés de gestion de la place.

Dans le cadre de ses analyses, elle réalise 210 à 250 entretiens ou visites de sociétés par an et suit près de 450 OPC. Elle enrichit une base de données regroupant l'ensemble des informations issues de son analyse (analyse de performance et de risque, notation des sociétés, etc.) ainsi que la liste des fonds sélectionnés. Ces informations sont partagées avec les gérants de MAIF Europe Sélection, qui puisent dans la liste des fonds sélectionnés, en accord avec leur vision des marchés.

Équipe au 30/12/16, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : www.ofi-am.fr

Caractéristiques

Forme juridique : FIA (FIVG) de droit français	Indice de référence : CAC 40 (dividendes nets réinvestis)	Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Classification AMF : Actions françaises	Code ISIN : FR0000435463	Frais d'entrée : Néant pour les contrats MAIF
Date de création : 4 juin 1999	Devise : Euro	Frais de sortie : Néant
Société de gestion : OFI Asset Management	Frais de gestion : 1 % TTC max	Frais courants : 2,86 % (au 31/12/2015)
	Distribution / Commercialisation : MAIF dans ses contrats : - Assurance vie Responsable et Solidaire - Espace Invest4 Capitalisation	Commission de surperformance : Néant
		Affectation des résultats : Capitalisation et/ou distribution

Source : OFI AM, au 30/12/2016

Ce document à caractère promotionnel est destiné à une clientèle non professionnelle de la MAIF, de ses filiales et de son réseau. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le FIA mentionné dans le document a été agréé par l'AMF et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.